Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/02/2023 à 10h15
Réference de l'AR : 002-260207055-20230127-CRCA270123-AU

SOISSONS

CCAS SOISSONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SOISSONS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 27 Janvier à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni en lieu ordinaire sous la présidence de Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, Vice-Présidente

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de présents : 5
Nombre de pouvoirs : 2
Nombres d'absents : 4
Nombre de votants : 7

Etaient présents : Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Elisabeth BILLECOQ ; Eliane VOYEUX ; Béatrice LEMAITRE ; Maria Elvira PASSEMART
Etait représenté : Alain CREMONT par Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE
Etaient présents à titre consultatif : Isabelle MARTIN – Cristelle DERVIN
Etaient absents : Aurélie GADROIS ; Ebollo M'BOUDO ; Elisabeth VERDAVAINE
Avaient donné pouvoir : Yves LEROUX ; Dominique VILLA

La Vice-Présidente informe que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h10 – Il désigne Cristelle DERVIN comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS

Décisions du Président du CCAS

Signature d'une convention de subventionnement 2022 avec la Conférence des Financeurs pour la réalisation du projet « Parcours Bien-être seniors » en 2023 (subvention de 9555€).

Signature d'une convention avec La Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne pour des ateliers langage (vocabulaire) à destinations des enfants, durant l'année scolaire 2022-2023, dans le cadre du dispositif Réussite Educative (coût 2160€).

Signature de 2 contrats avec le prestataire « Sur Mesure Spectacles » pour l'animation musicale seniors :

¤ du 10 mars 2023 à l'occasion du Goûter de Printemps (coût 530€)
du 26 mai 2023 à l'occasion d'un repas dansant (coût 530€)

Signature d'une convention avec l'association d'orthophonistes « Parlons-en ! » pour 2 ateliers autour du langage oral, à destination des familles, prévu les 16 et 30 mars 2023 (coût 410€)

Divers

Réponse à un appel à projets REAAP pour subventionner les deux ateliers autour du langage oral, à destination des familles en mars 2023 (dépôt du projet par la Réussite Educative)

DELIBERATION ACTION SOCIALE

Délibération n°AS23-01

OBJET : Aides aux transports urbains de Soissons – nouveaux critères d'octroi

Suite à l'expérimentation pour l'année 2022 des aides octroyées pour le transport urbain de Soissons, le CCAS de Soissons réajuste les critères et propose, dans la limite du budget dédié, les aides suivantes :

¤ Mobilité Solidaire

Aide pour les personnes en situation de fragilité économique :

- Être en situation régulière sur le territoire français
- Habiter la commune depuis plus de 6 mois
- Avoir un quotient familial CAF inférieur ou égal à 450
- Validité 1 an (du 1er février 2023 au 31 janvier 2024)
    - – 21 ans : trajets en bus intramuros illimités avec une participation des usagers à 2€ par mois
    - + 21 ans : trajets en bus intramuros illimités avec une participation des usagers à 3€ par mois

¤ Mobilité Seniors

Aide pour les personnes à partir de 65 ans

- Être en situation régulière sur le territoire français
- Habiter la commune depuis plus de 6 mois
- Sous conditions de ressources (avis d'imposition)
    - Pour une personne seule – revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 13 000€
    - Pour un couple – revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 18 730€
- Validité 1 an (du 1er février 2023 au 31 janvier 2024)
- Trajets en bus intramuros illimités
- Participation de 15€ par an pour les usagers

¤ **Mobilité pour tous**

Aide pour les personnes en situation de handicap avec un taux d'incapacité supérieure ou égal à 50 %

- Être en situation régulière sur le territoire français
- Habiter la commune depuis plus de 6 mois
- Sous conditions de ressources (avis d'imposition)
    - Pour une personne seule – revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 13 000€
    - Pour un couple – revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 18 730€
- Validité 1 an (du 1er février 2023 au 31 janvier 2024)
- Trajets en bus intramuros illimités
- Participation de 15€ par an pour les usagers

Convenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

ARTICLE 1 : APPROUVER les nouvelles aides aux transports urbains pour les différents publics Soissonnais, selon les modalités définies dans la présente délibération dans la limite du budget accordé pour celles-ci

ARTICLE 2 : AUTORISER le Président du CCAS à signer la convention et les documents afférents, pour sa mise en œuvre

ARTICLE 3 : APPLIQUER ces modalités à partir du 1er février 2023

Il est évoqué le cas complexe des demandeurs d'asile souhaitant une aide financière pour les transports SITUS.

Pour le moment, cette aide est refusée. Cela relève de la politique de l'Etat, et ce n'est pas la fonction première du CCAS. Un travail approfondi sur les critères d'octroi doit être envisagé ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Echanges sur le personnel du CCAS :

¤ Arrivée de notre collègue assistante sociale, qui travaillera en binôme sur les aides et secours

¤ Lancement du remplacement du poste de travailleur social (RSA-Domiciliation), dont l'offre a été publiée

¤ Départ des 3 médiateurs adulte-relais de la Ville (médiatrice santé, médiateur scolaire et médiateur emploi). Pour ce dernier, il a été recruté sur le poste d'animateur tout public auprès d'un centre social

Donc, un recrutement est prévu pour ces 3 postes.

Echanges autour des projets en cours :

¤ Projet « La médiation à l'école » dans les QPV, animé par la médiatrice familles (voir pièce jointe)

Tous les matins, dans les écoles, la médiatrice, accompagnée par la référente famille du centre social, écoute, informe, oriente les familles autour d'un café. Ce temps convivial se poursuit avec la présentation d'un partenaire (Aid'Aisne ...).

Ce projet a été présenté dans le cadre de la Cité Educative, ce qui a suscité un vif intérêt des collèges.

A cela s'ajoute « le café médiateur » dans les centres sociaux, sous forme de permanence, pour être présent et en proximité avec les habitants.

¤ Souhait d'intégrer le CCAS dans les journées de proximité organisées avec le Bureau des Interventions et la Police Nationale.

Temps de réflexion sur la domiciliation, sous forme de groupe de travail, prochainement, pour obtenir un cadre clair.

¤ Mise en place d'une permanence d'un travailleur social, tous les après-midis au CCAS, pour l'évaluation de situations, de 13h30 à 17h30, depuis le 16 janvier.

¤ Mise en place d'un pôle d'agents d'accueil pour un roulement. Notre agent principal est ainsi extrait de l'accueil du CCAS 2 jours par semaine, afin de lui octroyer des missions complémentaires (aide administrative, référent Cyclovis...). Il est donc remplacé par deux autres agents, chacune sur une journée dédiée.

Echanges sur les difficultés à joindre téléphoniquement le CCAS

Après vérification, cela est dû à un dysfonctionnement technique du standard téléphonique. Une intervention d'Orange est attendue pour résoudre ce souci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Vu pour être affiché, le 15 février 2023, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOISSONS, le 27 janvier 2023

Le Président du CCAS de Soissons,

M. Alain CREMONT

La secrétaire de séance,

Mme Cristelle DERVIN